

**Affaires Juridiques et du Domaine**

**REF : DAJDAJD2014032**

**Signataire : AD**

Séance du Conseil Municipal du 27/11/2014

RAPPORTEUR : Pascal BEAUDET

**OBJET : Cession à AZZAP Immobilier, ou tout substitué, du bien situé 1 impasse Rosso/21 rue de la Nouvelle France, parcelle AX 115.**

**EXPOSE :**

Par délibération n°294 du Conseil municipal du 6 novembre 2014, la Commune a acquis le bien situé 1 impasse Rosso / 21 rue de la nouvelle France sur la parcelle cadastrée AX 115.

Cette acquisition a été réalisée dans le cadre de la procédure de bien sans maître. Cette procédure concerne les biens immobiliers dont le propriétaire, identifié, est décédé depuis plus de 30 ans, sans héritier ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession, expressément ou tacitement, pendant cette période. Au-delà de cette période de trente ans, ces biens appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.

Ce bien, en très mauvais état, a vocation à être cédé pour être démolit dans le cadre de la réalisation d'un projet de résidence étudiante porté par la Société AZZAP Immobilier.

Ce projet s'intègre dans la dynamique de renouvellement urbain et la politique de requalification de l'habitat et de l'espace public.

Il est donc proposé de céder ce bien à la Société AZZAP Immobilier, ou tout substitué, afin de poursuivre ce projet.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession du bien situé 1 impasse Rosso / 21 rue de la nouvelle France sur la parcelle cadastrée AX 115 au profit de la Société AZZAP Immobilier au prix de 142 600 €, prix qui intègre les frais de procédure et de sécurisation du bien.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice :..... 49

**DU 27 NOVEMBRE 2014**

Présents :..... 37

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 27 Novembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 novembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, MM. KARMAN Jean-Jacques, DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, MM. KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

**M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine**, MM. TLILI MOHAMED Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. **KADDOURI Nouredine**, SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, ALVES Presilya, MM. BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

Mme VALLY Sophie	<b>Représentée par :</b>	M. KAMALA Kilani
Mme TLILI Leïla	<b>Représentée par :</b>	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme MARINO Danielle	<b>Représentée par :</b>	<b>M. TLILI Mohamed Fathi</b>
Mme MILLA Josiane	<b>Représentée par :</b>	Mme MBONDO Thérèse
Mme SIGNATE Rouguy	<b>Représentée par :</b>	M. KARROUMI Sofienne
Mme REDOUANE Wassila	<b>Représentée par :</b>	M. CHIBAH Salah
Mme FAGARD Alice	<b>Représentée par :</b>	M. BENKHELOUF Boualem
Mme PEJOUX Claudine	<b>Représentée par :</b>	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. RACHEDI Hakim	<b>Représenté par :</b>	Mme VIGEANT Claire
Mme LENOURY Nadia	<b>Représentée par :</b>	M. BIDAL Damien

**ABSENTS: MM. PLEE Eric, AIT BOUALI Omar**

Mme GRARE Laurence représentée par M. DAGUET Anthony à partir de la question n° 330

M. HAFIDI Abderrahim représenté par M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°330

Mme ALVES Presilya partie à la question n°332

**Secrétaire de séance :** Mme RABAH Hana

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2014032

Signataire : AD

**OBJET : Cession à AZZAP Immobilier, ou tout substitué, du bien situé 1 impasse Rosso/21 rue de la Nouvelle France, parcelle AX 115.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n°294 du Conseil municipal du 6 novembre 2014 ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 15 septembre 2014;

Considérant que la Commune a acquis le bien situé 1 impasse Rosso / 21 rue de la nouvelle France sur la parcelle cadastrée AX 115 dans le cadre de la procédure des biens vacants sans maître,

Considérant que ce bien, en très mauvais état, a vocation à être cédé pour être démoli dans le cadre de la réalisation d'un projet de résidence étudiante porté par la Société AZZAP Immobilier,

Considérant que la cession de ce bien s'intègre dans la dynamique de renouvellement urbain et la politique de requalification de l'habitat et de l'espace public,

Considérant que ces frais de procédure et de sécurisation du bien sont imputés sur le prix de cession,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

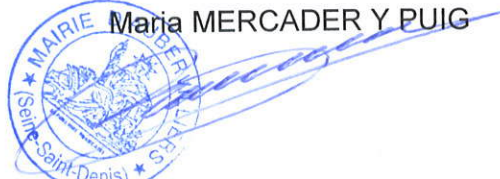
**DECIDE** de céder le bien situé 1 impasse Rosso / 21 rue de la nouvelle France sur la parcelle cadastrée AX 115 au profit de la Société AZZAP Immobilier, ou tout substitué.

**FIXE** le prix de cession à 142 600 €.

**AUTORISE** le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824

L'adjoint délégué

  
Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 28/11/2014

Publié le : 28/11/2014

Certifié exécutoire le : 28/11/2014

  
L'adjoint délégué  
Maria MERCADER Y PUIG